



(Déprime) à « la casse »

La Présidente CFDT et le Trésorier CGC ont démissionné fin septembre. Le bilan de l'ACAS est désastreux : pertes sur exercices 2018 et 2019 et des villages mis en difficultés. La **CGT** a pris ses responsabilités en acceptant la présidence par intérim afin de préserver les équipes de l'ACAS et les prestations des salariés du CEA.

“

La CFDT occupe la Présidence de l'ACAS depuis toujours. Il serait temps de reconnaître que sa méthode ne fonctionne pas. Se contenter d'une majorité de voix pour prendre des décisions de principe ne suffira jamais. Cela instaure le clivage et créé l'opposition.

*La **CGT** a toujours été convaincue que le travail intersyndical était incontournable (exemple : la prestation études supérieures mise en place en 2014)*

L'ACAS du CEA : retour à l'état sauvage

Depuis les dernières élections professionnelles, le changement d'une partie de l'équipe nous a permis à la **CGT** de découvrir de nombreux manquements au niveau de la gestion courante de l'ACAS :

- Préconisations des commissaires aux comptes non suivies
- Absence de contrôle de gestion
- 13 comptes bancaires dont la fonction de certains est inconnue
- Peu de contrôles de sécurité avec un logiciel OASIS lourdement paramétrable et toujours utilisé de manière incomplète depuis 2016
- Des villages vacances sous-évalués et proposés à la vente sans mise en concurrence
- Plan de trésorerie approximatif
- Toujours pas de comptabilité analytique
- Non-respect de la commission des marchés
- Non-respect des procédures de recrutement
- Absence de formation du personnel
- Postes vacants de longue date, ce qui met les équipes en difficulté. La **CGT** a dû se battre pour faire valoir le remplacement des départs dans les équipes.

Si la **CGT** avait été écoutée, nous n'en serions pas là !



La CFDT occupe la présidence de la CGS Humanis et porte donc la responsabilité des décisions prises concernant vos cotisations de mutuelle.

Selon le Commissaire aux comptes, aucune malversation, mais des erreurs de gestion en cascade.

*La **CGT** a occupé le poste de Trésorier de l'ACAS pendant 8 mois en 2016.*

Démission dès janvier 2017 : l'opacité de la gestion et les mauvaises décisions politiques de la majorité nous ont dissuadés.

*La **CGT** n'acceptera jamais de porter la responsabilité de cette gestion catastrophique.*

Le bilan financier 2019

Aucun chiffre n'est disponible pour 2020. Nous vous faisons donc un état des lieux au 31 décembre 2019 :

L'ACAS est déficitaire : 5 M€ de pertes !

Ces pertes ont été découvertes en octobre 2019.

- Perte sur les activités sociales de -2,9 M€ sans destination de l'année en 2019: L'audit des comptes indique une perte de 2,9 M€ sur les activités sociales principalement « liée au niveau élevé de prestations prises en charge par l'ACAS.

- Part Mutuelle HUMANIS de -2,1 M€ : Cette perte est liée à l'épuisement du fond de réserve des retraités. Je cite « Il en résulte que les cotisations mutuelle non couvertes par la dotation CEA impactent directement le résultat comptable de l'ACAS soit une charge de 2,1 M€ pour l'exercice. Depuis toujours nos dépenses de santé sont supérieures à la dotation du CEA. Jusqu'en 2019, l'ACAS parvenait à compenser cet écart (fonds de régulation Capron).

La direction semble avoir trouvé la solution : non pas augmenter la dotation mais supprimer la prise en charge des retraités !

Par soucis de transparence, nous vous renvoyons à la lecture du rapport du commissaire aux comptes : www-cgt.cea.fr/IMG/pdf/Synthese_ACAS_2019_AG_15-09-2020.pdf

Mis devant le fait accompli et n'ayant pas eu la possibilité d'anticiper, les élus de l'ACAS ont été contraints de prendre des mesures impopulaires et de restreindre vos prestations :

- Suppression de prestations (Transports France...)
- Plafonnement en nombre de prestations et en montant
- Etc...

De plus, ces mesures sont arbitraires puisque établies sans données fiables.

À contrario, la CGT demande depuis des années une refonte totale et collective de la réglementation ACAS, trop complexe et plus adaptée aux besoins des salariés ni au budget de l'ACAS.



À ce jour, on ne peut toujours pas évaluer l'impact à venir sur les comptes de l'ACAS, surtout après un été Covid qui a modifié nos habitudes de vacances.

À noter :

- La dotation CEA est en légère augmentation de 0,7% (250 k€) entre 2018 et 2019
- La participation ACAS donnée aux Ouvrant Droits est en baisse de près de 20% (-1,5 M€) avec un nombre de dossiers légèrement inférieur (-3%) à 2018
- L'activité Vacances Familles est en très forte diminution de -2.6 M€ (-22%) par rapport à 2018 pendant que les Vacances Enfants augmentent de 381 k€ (+17%). Les séjours promo seniors ont été supprimés (-88 k€). L'activité Vacances passe à 11,9 M€ au lieu de 14,2 M€ (-16%) : moins de séjours consommés mais avec une participation plus élevée.
- 13 comptes bancaires dont la fonction de certains est inconnue, cela aurait été impossible avec une bonne gestion !
- De trop nombreuses dépréciations financières de participations (404 k€) et des créances non recouvrées, dont certaines très importantes.



Liquider votre patrimoine : le seul projet d'avenir à l'ACAS ?



Jusqu'à maintenant la vente était la seule option pour les villages vacances, alors que la consultation des salariés a montré que ce n'était pas ce qu'ils souhaitent (80% des salariés estimaient qu'il fallait préserver ce mode de vacances.

La **CGT** a maintenant un nouveau projet qui permettrait de garder le village de Paese di Lava, tout en déléguant la gestion devenue délicate (voir détail au paragraphe « Paese di Lava »).

L'étude patrimoine votée en 2017 a été enfin livrée en septembre 2020. Il aura donc fallu 3 ans pour obtenir un état des lieux de votre patrimoine réalisé par un prestataire extérieur pour la modique somme de 142 000 euros TTC !

Cependant, les résultats de cette étude sont bien en dessous de nos attentes. La **CGT** se pose de sérieuses questions sur les estimations qui nous ont été fournies :

- Damgan par exemple : 11 000 m² en bord de mer dans le Morbihan est estimé à 450 k€, soit 40 € le m² !

Le point sur vos Villages Vacances

Damgan

Le site a été fermé arbitrairement, sans aucun vote en Assemblée Générale (démocratie ?). Il est laissé à l'abandon depuis 2018. Aujourd'hui il est en friche, les chalets sont insalubres, squattés. La **CGT** milite depuis des années pour un projet de reconstruction du site (écolodges). Ce projet a été adopté en Assemblée Générale dans un premier temps puis abandonné d'autorité par l'ancienne mandature.

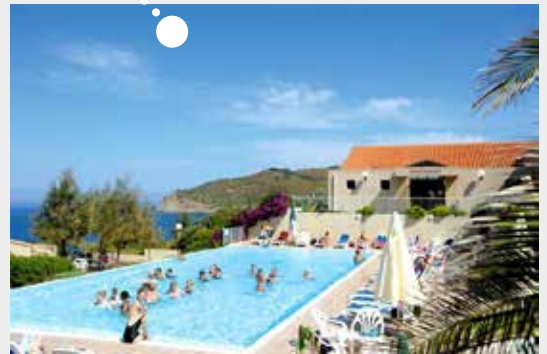


Paese di Lava

Le village est en grande difficulté. Pour mémoire, aucuns travaux d'entretien ou de rénovation des logements n'ont été entrepris pendant plus d'une dizaine d'années. On constate donc une volonté sous-jacente d'abandonner le village et que la solution de facilité est encore la vente, avec des conséquences sociales désastreuses sur ses salariés, sur le tissu économique local et sur les salariés du CEA qui vont perdre une destination à laquelle ils sont attachés.

Autre exemple de désengagement de la majorité : le non-renouvellement du contrat de restauration scolaire des villages voisins qui permettait à Paese di Lava d'avoir des rentrées d'argent et aux enfants d'avoir accès à une cantine. Bel esprit social de la part de syndicalistes...

Depuis des années, La **CGT** et l'ANCAV proposent une solution de mise en gestion du village ou de rachat des parts sociales de la société civile propriétaire. L'ACAS serait ainsi dégagée de la charge des investissements et entretiens. Via l'ANCAV, d'autres CE ont manifesté leur intérêt d'investir dans ce village, comme par exemple le CSE de la SNCF. Pour mémoire, l'ACAS est déjà copropriétaire de villages ANCAV SC / Touristra : Calvi, Chamonix, Bormes les Mimosas, île de Ré, Morzine.



“

La CFDT occupe la Présidence du village depuis toujours. Elle l'a désertée lors des grandes difficultés du village en 2005. L'UNSA/SPAEN a alors redressé les comptes, et la CFDT a ensuite récupéré la Présidence.

*La **CGT** a occupé le poste de Trésorier du village (Paese di Lava) pendant un peu plus d'un an (élection juillet 2019). Démission septembre 2020 : opacité de la gestion, ingérence, manque de professionnalisme, audit des comptes réalisé sans associer le Trésorier.*

Nous constatons que la mise en gestion de Château Laval et des Alpes d'Azur n'a pas suscité autant d'émoi dans les différentes Organisations Syndicales, puisque l'organisme Vacances Bleues a été retenu à l'époque sans même une mise en concurrence, et avec des millions d'investissement à la charge de l'ACAS.

Château Laval

Le village se dégrade malgré les efforts de son gestionnaire, Vacances Bleues, qui demande des investissements du propriétaire sur les logements qui sont à rafraichir (chambres) voire à changer (mobil-homes)



Le Grand Calme

Après deux années de problèmes d'entretien, les mobil-homes dont l'ACAS est propriétaire sont vieillissants mais corrects. Cependant, les conflits avec le gestionnaire du camping, Capfun, sont latents.



Alpes d'Azur

Le village est optimisé (après 1,6 M€ investis par l'ACAS en 2014 lors de la mise en gestion) et seuls les travaux d'entretien auxquels contribue le gestionnaire Vacances Bleues sont nécessaires.



Erdeven

Les travaux d'entretien et d'amélioration sont réguliers, le village est en bon état et bien géré par l'Association de Gestion composée d'élus ACAS. La Présidence de ce village est historiquement **CGT**, reprise ensuite par la CFTC.





Pourquoi la CGT est-elle restée silencieuse sur la situation de l'ACAS depuis 1 an ?

Suite aux élections de 2019, nous avons laissé le bénéfice du doute à la nouvelle mandature. Mais, comme nous le redoutions, la majorité CFDT a profité de la loyauté de La **CGT**. Nous nous étions pourtant engagés à être solidaires, conscients de l'importance de construire un avenir commun, en travaillant en intersyndical, pour l'ACAS.

Un an après, force est de constater que nous avons été trahis :

- la CFDT ne communique que sur la vente des villages, tout en nous disant qu'elle est prête à étudier toutes les alternatives qui nous permettraient de les conserver au sein de l'ACAS.
- les textes régissant l'ACAS sont bafoués : la CFDT manipule et interprète les textes qu'elle a elle-même rédigés afin d'obtenir les résultats qu'elle escompte et rejette la faute sur les autres organisations syndicales. C'est un déni de démocratie.

En conclusion

Les élus ne doivent pas croire qu'ils ont tous les droits. Ils ont surtout le devoir de gérer avec rigueur et professionnalisme les activités sociales qui leur ont été confiées.

La majorité en place à l'ACAS doit en prendre acte et assumer un bilan catastrophique dont la **CGT** n'est pas solidaire.

Mettre le feu à la maison-ACAS pour ne pas laisser d'empreintes est inutile. Mieux vaudrait réparer ensemble les dégâts commis à l'ACAS et repartir sur des bases saines. Les élus Activités Sociales de la **CGT** se tiennent prêts à s'investir avec tous les élus de bonne volonté, dans un projet d'avenir à long terme pour les activités sociales avec en ligne de mire la refonte de la réglementation et la sauvegarde de notre patrimoine.

Quelques exemples

- le non respect des instances comme la commission des marchés puisque le choix de prestataires se fait la plupart du temps sans passer par la commission des marchés pour des montants supérieurs à 100 k€ : dernier exemple en date : les chèques cadeaux, marché de 850 k€, choix du prestataire sans passer d'appel d'offres !
- tentative de manipulation des textes par la CFDT, le recrutement du chef du SAG : ce recrutement a suivi toutes les procédures de recrutement (appel à un cabinet de recrutement, mise en concurrence...) et a respecté le RI de l'ACAS (c'est le bureau qui décide et procède au recrutement).



Faites nous part de vos réflexions et retrouvez nous sur : www-cgt.cea.fr